



**Groupement Valaisan
des Moniteurs Eleveurs SAR**

Stations de fécondations « A » et « B » Elevage de reines

Stations valaisannes « A » et « B »

Bonatchiesse A

Station A, sera ouverte **le samedi 6 juin 2009** avec la lignée **R1012**, nouvelle lignée.
Elle est strictement réservée aux moniteurs-éleveurs, ainsi qu'aux éleveurs désignés par la commission d'élevage SAR.

Responsable des contrôles des ruchettes de Bonatchiesse : Jean-Louis Gabbud, 1947 Versegères, tél. 027 776 29 24 ; auxiliaire ; Pierre Besse 1948 Sarreyer, té. 079/449.48.32

Toules B

Station B, sera ouverte **le samedi 30 mai 2009** avec la lignée **H84**, 2^{ème} année.

Responsable de la station de fécondation des Toules : Georges Morand, 1937 Orsières, tél. 027 783 16 28 ; auxiliaire : Guy Rausis, 1937 Orsières tél. 027 783 15 85.

Moiry B

Station B, sera ouverte **le samedi 20 juin 2009** avec la lignée **SM89**, 2^{ème} année.

Responsable de la station de fécondation de Moiry : Fernand Métrailler 3960 Sierre, tél. 027 455 01 58 ; auxiliaire, Georges Solioz, 3961 Grimentz natel 079 606 29 12

Accès aux stations

- Tous les mercredis et samedis, après avoir contacté le responsable 48 heures avant de monter.
- L'éleveur respectera le calendrier et l'horaire établi pour ses allées et venues.
- L'éleveur déposera le formulaire, Déclaration de montée en station de fécondation aux responsables des stations ou à l'endroit indiqué (boîte aux lettres).
- Pendant la journée, l'entrée des stations est strictement interdite.
- Tout éleveur se soumettra aux ordres du responsable.
- Les frais de stations sont et fixés à CHF. 3.- les ruchettes seront facturées en fin de saison.
- La dernière montée en stations est fixée **au samedi 8 août 2009**.

Directives relatives aux ruchettes et à leur contenu

- Les ruchettes doivent être identifiables. Initiales du nom et prénom de l'éleveur, marquées de façon lisible.
- Les nourrisseurs garnis de nourriture solide en suffisance (candi), pour assurer l'autonomie du nucléi pendant quinze jours (minimum).
- Les ruchettes seront convenablement préparées, les mâles écartés par filtrage et les abeilles traitées contre le varroa.

Selon les directives du Groupement Valaisan des Moniteurs Eleveurs SAR

Le responsable : Jean-Paul Bourdin